

Numéro DAP :....

DOCUMENT D'ACCEPTATION PREALABLE (D.A.P) DE DECHETS INERTES

(Arrêté ministériel du 12 décembre 2014)

PRODUCTEUR DES DECHETS INERTES (Maître d'ouvrage, propriétaire terrain, etc.)						
Raison sociale :		Siret :				
Adresse :						
Contact :		①				
,		argée des travaux/Mandataire)				
		Siret :				
		Φ				
<u> </u>			<u></u>			
TRANSPORTEUR (🗥 si vous faites appel	à plusieurs tr	ansporteurs vous devez nous annexer leurs coordoni	nées)			
Raison sociale :		Siret				
Adresse: Les indications concernant le transporteur doivent être indiquées sur le bon de déchargement de chaque camion et à chaque tour						
CHANTIER D'O	RIGINE DU	DECHET (adresse exacte)				
Adresse:						
CP:	Ville :					
Type de travaux : ☐ Terrassement ☐	VRD	☐ Démolition ☐ Construction ☐ Ouv	rage d'art			
Type de site : ☐ Site potentiellement con	taminé	□ site pollué □ autres sites				
Date du 1 ^{er} Dépôt :	Durée d	es travaux				
IDEN	TITICATION	LDEC DECLIETS				
Code et Libellé déchets	Quantité	I DES DECHETS Code et Libellé déchets	Quantité			
	Quantito		Quartito			
☐ 17 01 01 Béton		☐ 17 02 02 Verre (Sans cadre ou montant de fenêtre)				
☐ 17 01 02 Briques		☐ 17 03 02 Mélange bitumineux				
☐ 17 01 03 Tuiles et céramiques		(Sans goudron ni amiante) ☐ 17 05 04 Terres et cailloux				
17 01 03 Tulies et ceramiques		17 05 04 Terres et camoux				
☐ 17 01 07 Mélanges de béton, tuiles et						
céramiques						
		ERNANT LE CHANTIER				
 Porter à la connaissance du site d'acceptation to Evacuer en filière(s) agrée(s) tous déchets qui s'appendie de la connaissance du site d'acceptation to 	cations de ce ut changeme avèreraient ê	document, et ne pas procéder à une dilution des déc nt qui interviendrait sur les déchets modifiant ces indi tre pollués épollution et apporter avec le présent document, les r	cations			
Producteur		Demandeur				
Date	Date					
Cachet Signature						
VALIDATION SA BOUREAU						
☐ Déchets acceptés ☐ Déchets refu	isés au mo	tif				
Signature						

Numéro DAP :....

CARACTERISATION DU CARACTERE POLLUANT DU DECHET

En cas de présomption de contamination des déchets, cette acceptation préalable contiendra a minima une évaluation du potentiel polluant des déchets par :

un essai de lixiviation pour les paramètres suivants :

La caractérisation du potentiel polluant du déchet est basée sur la réalisation d'un test de lixiviation normalisé NF EN 12457-2 dont les résultats sont reportés dans le tableau	Seuils d'acceptabilité en mg/Kg MS
Arsenic (As)	0.5
Baryum (Ba)	20
Cadmium (Cd)	0.04
Chrome total (Cr)	0.5
Cuivre (Cu)	2
Mercure (Hg)	0.01
Molybdène (Mo)	0.5
Nickel (Ni)	0.4
Plomb (Pb)	0.5
Antimoine (Sb)	0.06
Sélénium (Se)	0.1
Zinc (Zn)	4
Chlorure (1)	800
Fluorure	10
Sulfate (1)	1 000 (2)
Indice phénois	1
Carbone Organique Total (COT) sur éluat (3)	500
Fraction soluble (1)	4 000

⁽¹⁾ Si le déchet ne respecte pas au moins une des valeurs fixées pour le chlorure, le suifate ou la fraction soluble, le déchet peut encore être jugé conforme s'il respecte soit les valeurs associées au chlorure et au sulfate, soit celle associée à la fraction soluble

une analyse du contenu total pour les paramètres :

Paramètres	en mg/kg de déchet sec	
COT (carbone organique total)	30000 (1)	
BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes)	6	
PCB (polychlorobiphényles 7 congénères)	1	
Hydrocarbures (C10 à C40)	500	
HAP (Hydrocarbures aromatiques polycycliques)	50	
 Pour les sols, une valeur limite plus élevée peut être admise, à condit soit respectée pour le COT sur éluat, soit au pH du sol, soit p 		

RAPPEL DES DECHETS INTERDITS SUR LE SITE

Déchets interdits sur le site :	Déchets non inertes	 Déchets non autorisés par l'arrêté préfectoral du site 	 Déchets dont la température est > à 60°C
	 Déchets non pelletables, liquides ou dont la siccité est < à 30% 	 Matériaux bitumineux contenant de l'amiante ou du goudron 	 Mâchefers d'incinération de déchets non dangereux
	Déchets pulvérulents	Déchets de laitance de béton	Sables de fonderie
	 Déchets avec + de1% de déchets en masse (déchets flottants, gypse, etc.) 	 Déchets inertes provenant d'ICPE, sauf ceux issus des carrières et de l'industrie du BTP 	Terre végétale

⁽²⁾ Si le déchet ne respecte pas la valeur pour le sulfate, il peut encore être jugé conforme si la lixiviation ne dépasse pas les valeurs suivantes : 1500 mg/l à un ratio L/S = 0,1 l/kg et 6000 mg/kg de matière sèche à un ratio L/S = 10 l/kg, il est nécessaire d'unitier l'essai de percolation NF CEN/TS 14405 pour déterminer la valeur lorsque L/S = 0,1 l/kg dans les conditions d'équilibre initial; la valeur correspondant à L/S = 10 l/kg peut être déterminée par un essai de lixiviation NF EN 12457-2 ou par un essai de percolation NF CEN/TS 14405 dans des conditions approchant l'équilibre local.

⁽³⁾ Si le déchet ne satisfait pas à la valeur limite indiquée pour le COT sur éluat à sa propre valeur de pH, il peut aussi faire l'objet d'un essai de lixiviation NF EN 12457-2 avec un pH compris entre 7,5 et 8,0. Le déchet peut être jugé conforme pour le COT sur éluat si le résultat de cette détermination ne dépasse pas 500 mg/kg de matière sèche.



CARRIERE DE CHOIGNES 52000 Chamarandes-Choignes

Numéro DAP :....

ANNEXE TRANSPORTEUR				
Raison sociale : Siret.				
Adresse : Les indications concernant le transporteur doivent être indiquées sur le bon de déchargement de chaque camion et à chaque tour				
Raison sociale : Siret				
Adresse : Les indications concernant le transporteur doivent être indiquées sur le bon de déchargement de chaque camion et à chaque tour				
Raison sociale : Siret.				
Adresse: Les indications concernant le transporteur doivent être indiquées sur le bon de déchargement de chaque camion et à chaque tour				
Raison sociale : Siret				
Adresse : Les indications concernant le transporteur doivent être indiquées sur le bon de déchargement de chaque camion et à chaque tour				
Raison sociale : Siret.				
Adresse : Les indications concernant le transporteur doivent être indiquées sur le bon de déchargement de chaque camion et à chaque tour				
Raison sociale : Siret				
Adresse : Les indications concernant le transporteur doivent être indiquées sur le bon de déchargement de chaque camion et à chaque tour				
Raison sociale : Siret				
Adresse : Les indications concernant le transporteur doivent être indiquées sur le bon de déchargement de chaque camion et à chaque tour				
Raison sociale : Siret				
Adresse : Les indications concernant le transporteur doivent être indiquées sur le bon de déchargement de chaque camion et à chaque tour				
Raison sociale : Siret.				
Adresse:				
Les indications concernant le transporteur doivent être indiquées sur le bon de déchargement de chaque camion et à chaque tour Raison sociale: Siret.				
Adresse :				
Les indications concernant le transporteur doivent être indiquées sur le bon de déchargement de chaque camion et à chaque tour				
Raison sociale : Siret.				
Adresse : Les indications concernant le transporteur doivent être indiquées sur le bon de déchargement de chaque camion et à chaque tour				
Raison sociale : Siret				
Adresse : Les indications concernant le transporteur doivent être indiquées sur le bon de déchargement de chaque camion et à chaque tour				
Raison sociale : Siret.				
Adresse : Les indications concernant le transporteur doivent être indiquées sur le bon de déchargement de chaque camion et à chaque tour				
Raison sociale : Siret				
Adresse : Les indications concernant le transporteur doivent être indiquées sur le bon de déchargement de chaque camion et à chaque tour				